



**MAIRIE DE PARIS** 

Union Sportive de l'Enseignement  
du Premier degré  
167, bd de la Villette 75010 PARIS  
Tel : 01.53.38.85.18  
Mail : [contact@usep75.fr](mailto:contact@usep75.fr)

**PARIS 2024**



Direction de la Jeunesse et Sports  
Bureau des Ecoles du Sport  
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS  
Tel : 0142 76 28 30

Paris, le mardi 25 mars 2018

**HANDBALL**  
**Quarts de finales**  
**POUSSINS EXCELLENCE**  
**POUSSINS HONNEUR-Retour**  
**PUPILLES HONNEUR-Retour**  
**Trophée BERNARD ANDURAND**  
**(PUPILLES EXCELLENCE)**  
**Challenge Anicet Sanesteban**  
**Poussins et Pupilles**

## **I. DATES DES RENCONTRES**

**Mercredi 11 avril 2018**

## **II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"**

**Toutes les rencontres Poussins et Pupilles**

**Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants**

## **III. TERRAINS**

**Sur terrain de handball**

## **IV. REGLES**

Celles de la FFHB ; plus le compte rendu de la Commission Handball réunie le 17 octobre 2006. Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. A ce propos voir l'encadré du § « ARBITRAGE ».

## **RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON**

**La défense doit se faire en face à face.**

**Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.**

**Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.**

**Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.**

## **V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES**

		Match	Tournoi
POUSSINS	2008 - 2009	1 X 12 min	1 X 12 min
PUPILLES	2006–2007 - 2008	1 X 15 min	1 X 15 min

## **VI. BALLONS**

**Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.**

**PO et PU : T0**

## VII FEUILLES DE MATCHES

ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES DISPONIBLES  
SUR LE SITE DE L'USEP [www.usep75.fr](http://www.usep75.fr)  
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :

\* Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs

\* Catégorie : PO, PU

\* **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**

\* Indiquez lisiblement le résultat.

**LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT  
ET COMPLETEMENT REMPLIES.**

☞ **Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle doit porter une réclamation au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.**

Les responsables des rencontres sont responsables de l'organisation, ils sont chargés de transmettre les résultats le soir même par mail et retourner les feuilles de matches à l'issue de la rencontre.

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : [resultats@usep75.fr](mailto:resultats@usep75.fr)  
Par courrier USEP Paris 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS

**Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.**

## VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive. Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission. Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Dès qu'il n'y aura plus de licences en attente d'enregistrement, licences "déposées", les délégués en avertiront toutes les associations.

**A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DELA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE**

**RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.**

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

**Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris  
peuvent participer aux rencontres USEP.**

**Les enfants nés en 2005 (d'âge de 6<sup>ème</sup>) mais scolarisés dans une école  
peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école  
accompagne la demande.**

**Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.**

#### **IX. LITIGE :**

**En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain,  
faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter PAR ECRIT AU DOS  
DE LA FEUILLE DE MATCH. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision  
de la commission.**

#### **X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

**TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au  
bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les  
installations vous seront retirées l'année suivante.**

#### **XI. FORMULE SPORTIVE**

**Au sein d'un tournoi**

<b>Classement aux points :</b>	<b>match gagné</b>	<b>3 points</b>
	<b>match nul</b>	<b>2 points</b>
	<b>match perdu</b>	<b>1 point</b>

#### **XII. ARBITRAGE**

Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 9 Octobre 2013, il est maintenant  
nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.

**Des Jeunes Officiels sont validés et possèdent une carte et une tenue de « Jeunes Officiels USEP ».  
Ces jeunes arbitreront en priorité**

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre**
- tenir la feuille de match**
- vérifier les licences**
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.**
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.**

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball  
USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

De ce que nous avons pu observer l'année dernière, il n'y a franchement pas plus "d'erreurs" d'arbitrage  
lorsque ce sont des enfants qui arbitrent que lorsque ce sont des adultes.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

*Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.*

### XIII. ÉGALITÉ

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

\* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but à 6m (5 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

\* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

### XIV. QUALIFICATIONS

#### Poussins Garçons Excellence : 13 équipes

- 3 tournois de 3 équipes et 2 matchs
    - Les deux premiers de chaque tournoi et le vainqueur de chaque match sont qualifiés.
- Soient 8 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 16mai 2018*

**Les équipes classées troisième dans les tournois et les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 6 équipes.**

#### Pupilles Garçons Excellence : 16 équipes

- 8 matchs
    - Le vainqueur de chaque match est qualifié.
- Soient 8 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 16mai 2018*

**Les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 9 équipes.**

#### Poussins Garçons Honneur : 9 équipes

- 1 tournoi à 3 équipes et 3 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018
- Les premiers de chaque tournoi aller retour et le vainqueur de chaque match aller retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)

*Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30mai 2018*

**Pupilles Garçons Honneur : 7 équipes**

- 1 tournoi à 3 équipes et 2 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018
- Les deux premiers de chaque tournoi aller retour et le vainqueur de chaque match aller retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)  
*Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018*

**Poussins Garçons Challenge Anicet Sanesteban : 8 équipes**

- 4 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018
- le vainqueur de chaque match aller retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)
  - *Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018*

**Pupilles Garçons Challenge Anicet Sanesteban : 9 équipes**

- 3 tournois de 3 équipes (ALLER – RETOUR) aller le 28 mars 2018 et retour le 11 avril 2018
- Le premiers de chaque tournoi aller retour est qualifiés ainsi que le meilleur deuxième des trois tournois (score de l'aller conservé et cumulé)
  - *Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 30 mai 2018*

## **HANDBALL - LES QUARTS DE FINALES- Suite**

**POUSSINS EXCELLENCE**

**PUPILLES EXCELLENCE**

**POUSSINS HONNEUR- retour**

**PUPILLES HONNEUR -retour**

### **Challenge Anicet Sanesteban -aller**

**Poussins et Pupilles**

**MERCREDI 11 AVRIL 2018**

**Gymnase Le Vau** 36, rue le Vau 75020 Métro : Pte de Bagnoletram : Séverine Tél : 01.43.61.42.26  
Responsable de la rencontre : AS Le Vau

**Match 18 : LE VAU PO1 – DU CLOS PO1**  
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

**Tournoi G : LE VAU PU1 – IVRY PU1 – MILTON PU1**  
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

**Gymnase DIDOT** 18, Avenue Marc Sangnier 75014 – Métro : Porte de Vanves  
Responsable de la rencontre : AS Chantin Tél : 01.45.39.89.35

**Tournoi H : CHANTIN PO1 – ST CHARLES PO1 – LASALLE PO1**  
(quarts de finale PO Excellence)

**Match 19 : DU CLOS PU1 – CHOISY PERRET PU1 (quarts de finale PO Excellence)**

**Gymnase Valeyre** 24, rue Rochechouart 75009– Métro : Cadet  
Responsable de la rencontre : AS Milton Tél : 01.45.39.89.35

**Match 1 : ST BERNARD PO1 - BELZUNCE PO1**  
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- retour)

**Tournoi A : ST BERNARD PU1- BELZUNCE PU1- MUSSET PU1**  
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban - retour)

**Match 17 : IVRY PO2 – AQUEDUC PO2 (quarts de finale PO Honneur – retour)**

**Gymnase Rigoles** 296, rue des Pyrénées 75020 Métro : Jourdain  
Responsable de la rencontre : AS Alouettes

Tèl : 01.46.36.16.63

**Tournoi E : EPINETTES PU2 – ALOUETTES PU2 – JEANNE D'ARC PU2**  
(quarts de finale PU Honneur – retour)

**Tournoi F : EPINETTES PU1 – LAMORICIERE PU1 –PIERRE LAROUSSE PU1**  
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban - retour)

**Match 15 : LAMORICIERE PO1 – BOLIVAR 67 PO1**  
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- retour)

**Gymnase Léo Lagrange** 68, Bd Poniatowski 75012 Métro : Pte de Charenton Tèl : 01.46.28.31.57  
Responsable de la rencontre : AS Sorbier

**Match 4 : ST SEBASTIEN PO2 – SORBIER PO2**  
(quarts de finale PO Honneur – retour)

**Match 6 : ST SEBASTIEN PU2 – SORBIER PU2**  
(quarts de finale PU Honneur – retour)

**Gymnase Hautpoul** 52, rue d'Hautpoul 75019 – Métro : Ourcq  
Responsable de la rencontre : AS Chantin

Tel : 01.42.06.87.76

**Match 13 : VILLETTE PO1 – JULIEN LACROIX PO1**  
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban-retour)

**Match 9 : LEMERCIER PU2 – VILLETTE PU2** (quarts de finale PU Honneur – retour)

**MERCREDI 16 MAI 2018**  
(Se dérouleront également les demi finales Excellence)

**Gymnase Dunois** 70, rue Dunois 75013– Métro : Chevaleret ou Nationale  
Responsable de la rencontre : AS Jeanne d'Arc

Tel : 01.45.84.83.92

**Tournoi B : JEANNE D'ARC PO2 - RIBLETTE PO2 – PYRENEES PO2**  
(quarts de finale PO Honneur – retour)

**Gymnase Le Vau** 36, rue le Vau 75020 Métro : Pte de Bagnoletram : Séverine Tèl : 01.43.61.42.26  
Responsable de la rencontre : AS Le Vau

**Match 18 : LE VAU PO1 – DU CLOS PO1**  
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban- retour)

**Tournoi G : LE VAU PU1 – IVRY PU1 – MILTON PU1**  
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban- retour)

***Bonnes rencontres usépiennes à tous !***